

Arrêté en Conseil, C.P. 1186, du 7 juin 1934: autorisant paiement de \$6,676.82 à la province de la Saskatchewan pour règlement de secours.

Arrêté en Conseil, C.P. 1187, du 7 juin 1934: modifiant certaines annexes pour travaux entrepris dans la province de l'Île-du-Prince-Édouard, sous l'autorité de l'arrêté en Conseil, C.P. 2181, du 19 octobre 1933, contribution du Dominion devant demeurer la même.

L'ordre suivant de la Chambre est voté en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Morand—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Quel est le loyer, la longueur du bail, la date d'expiration du bail du bureau des billets du Canadien-National, dans la ville de Windsor.

2. Quel était le loyer, la longueur du bail, la date d'expiration du bail de l'ancien bureau des billets du Canadien-National, sur l'avenue Ouellette, à Windsor.

3. Si durant les cinq dernières années, quels autres bureaux l'État a loués dans les villes frontières, quel a été le loyer payé dans chaque cas, et à qui il a été versé.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à l'ordre qui précède.

Les adresses à Son Excellence le Gouverneur général et l'ordre de la Chambre qui suivent sont votés:—

Par M. Véniot pour M. Ralston—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, arrêtés du conseil et autres documents échangés depuis le 1er janvier 1933, et par lesquels la commission du port d'Halifax ou le gouvernement fédéral assumait certaines responsabilités relativement à la *Nova Scotia Cold Storage Company Limited*, ou aux valeurs de cette compagnie.

Par M. Véniot pour M. Ralston—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous les avis, lettres, soumissions, arrêtés du conseil, contrats et autres documents échangés depuis le 1er janvier 1934, au sujet du service postal entre Sheet Harbour et Upper Musquodoboit, comté d'Halifax.

Par M. Véniot pour M. Casgrain—Ordre de la Chambre—Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance et autres documents échangés entre le département des Postes à Ottawa et à Québec et la compagnie *Canadian Airways Limited*, au sujet du transport des matières postales, par aéroplanes, de Québec jusque sur la Côte nord, et du contrat présentement en force entre la ministère des Postes et ladite compagnie.

Les bills suivants sont lus la troisième fois et passés, savoir:—

Bill No 18, Loi concernant les banques et le commerce de banque, sur division.

Bill No 89, Loi modifiant et codifiant la Loi de l'accise.

Le Bill No 33, Loi modifiant la Loi des banques d'épargne de Québec est considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 94, Loi modifiant la Loi d'établissement de soldats est lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.